



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 29/06/2020

Convocation du vingt deux juin deux mille Vingt.

L'an deux mil vingt, et le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M GODEFROY Bruno, Mme TILLARD Clémentine, M LESAUVAGE Alain, M PAGNY Yann (Adjoints), Mme LECLERC Corinne, Mme CHEREL Céline, Mme DURANT Morgane M MARIE Bruno, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric, Mme PELEGRI Marie-José, M BRIERE Bastien, Mme HUBERT Séverine, MR RUEL Denis

Pouvoir : M Julien RICHARD en faveur de M Benoît LEREVEREND.

Absents excusés : Mme Aurélie CONSTANT

Absents : M PERON Vincent

Secrétaire de séance : Marie LE DRAMP-DENIS

Le compte rendu de la séance du cinq juin deux mille vingt est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : aucune
- déclarations de travaux : 1 refus

Remboursements des avances pour les locations de salles dont la location n'a pu être honorée pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

DÉLIBÉRATIONS

Tarifs de garderie et cantine.

L'appréciation des tarifs et leur révision nécessite un travail d'analyse qui n'a pu être réalisé en ce tout début de mandat. En conséquence il n'y aura pas de modification pour la rentrée scolaire de Septembre.

Les tarifs sont décidés à compter de ce jour :

- Garderie : 2,25 €/heure fractionnable en demi-heure
- Restaurant scolaire : - 1er enfant = 3,95 € - à partir de 2 enfants = 3,45 € - repas exceptionnel = 8,00 €

► Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux dispositions de l'article 206 du code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises de l'année prochaine doit être effectuée courant de l'année en mairie, par tirage au sort sur les listes électorales. Trois noms doivent être tirés au sort.

Sont tirés au sort :

- M DUBOSQ LOUIS
- M LAUNAY Jean-Dominique
- Mme MARCINIAK épouse COMMENCHAL Simone

Fixation des orientations et crédits ouverts pour la formation des élus.

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». La Loi du 27 décembre 2019 précise que toutes les communes ont dans l'obligation d'organiser une formation au profit de leurs élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'intérieur. Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut-être inférieur à 2% du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune soit une somme minimum proche de 1405 €.

La communauté Urbaine de Caen la Mer propose d'organiser les formations pour les nouveaux élus de l'agglomération afin de constituer des quorums suffisants pour les formations.

Outre l'obligation réglementaire, il est noté que l'équipe est novice dans ses fonctions et gagnera en efficacité si elle est bien formée. Il est prévu la formation des adjoints ainsi que des conseillers qui le souhaitent.

La décision est prise de porter à 7% du montant des indemnités de fonction le budget de formation des élus.

- Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le département intervient pour aider les familles en difficultés. Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution soit sur la base du nombre d'habitants (0,17€/hab.), (1624 habitants à Mouen, soit une somme de 276,08 €) soit sur la base du nombre de logements sociaux existants dans la commune (2,85€/logement), (20 logements sociaux à Mouen, soit une somme de 57€).

Le conseil décide une contribution de 0.17€ par habitant.

- Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Désignation des représentants la commune au CNAS, SDEC, SYVEDAC

Comité National d'Action Sociale : Alain LESAUVAGE

Syndicat Départemental d'Energie du Calvados : Yann PAGNY, suppléant si nécessaire : Bastien BRIERE

Syndicat de Valorisation Energétique de l'Agglomération Caennaise (traitement des déchets) : Bruno MARIE, suppléant si nécessaire : Bruno GODEFROY.

► Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Désignation des membres du CCAS,

Le nombre de personnes composant le CCAS est fixé à 12 personnes dont 6 appartenant au conseil municipal. Une liste de six personnes appartenant au conseil municipal est proposée :

M Benoît Lerévéréd, Mme Marie Le Dramp-Denis, Mme Clémentine Tillard, M Alain Lesauvage, Mme Corine Leclerc, Mme Sophie Pingeon.

► Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Campagne d'affichage en cours en mairie pour recrutement des autres membres du CCAS.

Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Commission qui se réunit une fois par an et examine les modifications opérées sur le foncier bâti et non bâti.

Il est proposé les noms suivants :

Pour les titulaires :

GODEFROY Bruno,
MARIE Bruno,
LEGRET Gilbert,
DILIGENCE Yves
VAUQUELIN Cédric
HUBERT Séverine
LE DRAMP Alain
LESAUVAGE Alain
HUET Didier
MAUPAS Vincent
PRINGAULT Yoann
PASQUIER Emmanuel

Pour les suppléants :

BRIERE Bastien
AUVRAY Maude
HERRERO Marie
SAVATON Pierre
MAZOUÉ Marc
LE DRAMP DENIS Marie
DURANT Morgane
DALUZEAU Philippe
DUCOULOMBIER Richard
HUET Jean-René
ANNE Bernard
BOSSIERE Georges

► Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ils sont ensuite désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) au sein de cette liste.

Choix des titulaires et des suppléants de la commission d'appel d'offre

Vu le courrier du contrôle de la légalité précisant que les noms des titulaires et des suppléants n'étaient pas indiqués sur la délibération, il convient d'annuler et remplacer la délibération 2020-15 du 05 juin 2020.

Président : M Benoît LEREVEREND (Maire),

Titulaires (3) : M BRIERE Bastien, M GODEFROY Bruno, M VAUQUELIN Cédric.

Suppléants (3) : M PAGNY Yann, Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M RICHARD Julien.

- ▶ Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- ▶ Installation du conseil communautaire le jeudi 9 juillet.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- ▶ Commission cadre de vie / travaux.
- ▶ Commission association : future association Comité des fêtes pourrait être créé en septembre octobre 2020.
- ▶ CJC en attente des réponses de poursuite des enfants actuellement au CJC.
- ▶ Commission du personnel
- ▶ Commission environnement aura lieu le 22 septembre à 20h30.
- ▶ Commission Communication.

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Des dépôts de déchets sont signalés dans la commune.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22h 10 mn.

A MOUEN, le 30 juin 2020
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

